CONDITIONS :

ABONNEMENT.

[illegible] par an, pour la feuille, payable d'avance [illegible] des gazettes pour la ville [illegible] destinée [illegible] semaine [illegible] d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque impression pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $80; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $90; les agens pour navires, voitures et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par les pas-agers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé au taux des prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Theatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

OUR BATON-ROUGE et les ports intermédiaires.

Le steamer neuf et élégant BRILLIANT, capitaine Th. Clark, partira pour Bâton-Rouge et tous les ports intermédiaires, les Mercredi et Samedi de chaque semaine, à 8 heures du matin, et partira de Bâton-Rouge, les Jeudi et Lundi, à la même heure.

Le Brilliant prendra le frêt pour la côte, aller et retour, dans la cale seulement. Par cet arrangement, les passagers pourront être sûrs de faire un voyage aussi prompt qu'agréable, de jour, sans se trouver à bord d'un bateau dont le pont est encombré de marchandises et de balles de coton.

Le frêt devra nécessairement être mis à bord les Lundi, Mardi et Vendredi, car il n'en sera pas reçu les jours de départ du bateau. Le frêt des marchandises mises à bord dans le cours du passage, sera exigé d'avance des chargeurs, lorsque le consignataire ne se trouvera pas à bord.

Les marchandises débarquées sur les plantations, le seront au risque des propriétaires.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord du Brilliant.

N. B.—Aucune dette ne sera payée par le Brilliant, à moins qu'elle n'ait été contractée par ordre du capitaine. 9 nov—6m.

Nouvelle ligne de paquebots pour New-York.

Le jour de départ est fixé, pour toute la saison, au Landi, de quinzaine en quinzaine, que le navire soit chargé en plein ou non.

Navire Orleans capit. S. Sears, 599 tonneaux 27 nov.
" Alabama " C. C. Berry, 474 " 11 déc.
" Arkansas " E. J. Dennis 627 " 25 "
" Saratoga " W. Hathaway 542 " 8 janv.
" Nashville " D. Jackson, 540 " 22 "
" Kentucky " J. Banker, 629 " 5 févr.

Ces navires sont tous de 1ère. classe, doublés et chevillés en cuivre, construits à New-York pour ce service, ils ne calent que peu d'eau et passent la barre sans y être retenus. Des capitaines ont tous, une grande expérience de la mer et les navires sont remarqués soit en descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagemens sont fort beaux, et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre est de $90 sans y comprendre vins ou liqueurs. Il n'est fourni aux officiers du bâtiment ou à l'équipage aucune liqueur ou boisson spiritueuse. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

FRANKLIN AMES & Co.
No. 48 rue du Camp.

N. N. Les bâtimens ne sont point responsables de la casse des verreries, poteries, marbres ou granits, de la rouille du fer ou de l'acier; ni de la perte de tout paquet ou ballot, à moins qu'un connaissement en règle n'ait été signé par les agents. 11 nov—2y

POUR NEW-YORK. (Nouvelle Ligne.)
[Devant partir Landi 4 décembre.]

Le navire ALABAMA, capitaine C. C. Berry, ayant la plus grande partie de son frêt engagé et allant à bord, partira le jour ci-dessus. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à

FRANKLIN AMES & Co.
29 nov 48, rue du Camp.

POUR LE HAVRE

LE beau navire L'AMITIE, classé A. I., commandé par le capitaine Delbose, partira pour le 4 décembre. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
29 nov No. 14, rue Bienville.

POUR HARRISBURG ET HOUSTON, [Texas]

La goëlette paquebot SOUTHENER, capitaine Gaylord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Jefferson, ou à
JAMES REED & Co,
28 nov 98, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, HERMITAGE, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira dans quelques jours. Pour fret de 280 balles, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
28 nov 15, rue Bienville

POUR LA HAVANE.—La goëlette TWO SISTERS, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Parkinson, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à
28 nov R. GRONING & Co.

POUR NEW YORK.

La barque fine voilière VIRGINIA, capitaine Sinclair, ayant son chargement engagé peut prendre environ 50 tonneaux de plomb, si on s'adresse immédiatement. Pour les conditions et passage, s'adresser à L. H. GALE,
25 nov 98, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire BENGOR, classé AI, de marche supérieure, commandé par le capitaine Dyer, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
24 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.—Le navire LA GRANGE, capitaine Marshall, désire 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret des quelles s'adresser à bord ou à
LEWIS H. GALE,
24 nov 98, rue de la Commune.

A FRETER.—La goëlette GENEVA doublée et chevillée en cuivre, de marche supérieure, bien construite, et du port de 113 tonneaux. Pour les conditions, s'adresser à
L. H. GALE,
23 nov 98, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX.

Le beau navire fin voilier TALMA, capitaine Dilighes, demande 300 balles à frêt, et partira dans les premiers jours de décembre.

Ayant une jolie chambre, il prendra des passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à
21 nov H. PALOC & DUFOUR.

POUR LA MOBILE.

La goëlette Hudson, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, commandée par le capitaine Clif, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste, s'adresser au capitaine à bord, ou vis à vis la place d'armes, ou à
21 nov A. GRIVOT, No. 12 rue Poydras.

POUR LA BAIE DE GALVESTON.

La belle goëlette KOSCIUSKO, capitaine Bums, pour passage, s'adresser à bord en face de la pece d'Armes, ou à
JAMES REED & Co,
20 nov 98, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

La belle barque STRAFFORD, capitaine Winslow, partira sous peu, pour le port susdit. Pour passage, s'adresser au capitaine ou à
20 nov. R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.

La jolie barque Ciro, fine voilière, capitaine Tilbert, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
10 nov J PRATS & Fils.

POUR LIVERPOOL.

Le navire INDIA, numéroté A I, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à bord vis à vis la rue Julia ou à GEORGE GREEN,
10 nov No. 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire Harold, capitaine Crowell, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, près de la presse d'en haut ou à GEO. GREEN,
9 nov rue du Camp No. 60

A LOUER.

TOUTE cette vaste et spacieuse Maison, ou, si l'on aime mieux, cette partie qui fait face au fleuve; cette maison est située à l'encoignure de la rue Bienville et du chemin public, connue sous le nom de North American Hotel. Cette bâtisse vient d'être convenablement réparée, sera prête dans quelques jours. Pour les conditions, s'adresser à G. MUSSON.
2 dec—1t, 6m 60, rue de la Douane.

A LOUER.—Deux magasins à quatre étages, batis en briques, no. 10 et 12, rue de la Vieille Levée, et faisant face également à la rue Douane, entre les rues du Canal et de la Douane. [illegible] pour le commerce d'épicerie, habillemens, [illegible] S'adresser à
H. & W. HOPKINS,
2 dec—5 [illegible] de la Vieille Levée.

MAISON ET MAGASIN A LOUER

[illegible] et marchandise [illegible] S'adresser à [illegible] ur du 16 de ce mois, la maison et le magasin occupés par lui, au coin des rues Condé et Esplanade.

Dès aujourd'hui, il vendra à prix réduits, les marchandises qui le composent.
2 dec—3 [illegible] ARD.

A LOUER.—Un [illegible] rue de la Douane, avec [illegible] Ce magasin [illegible] vendre pour le [illegible]
28 nov [illegible]

A LOUER

Un magasin rue St. Louis entre Condé et Bienville. R. BROUGHER [illegible]
23 nov

A LOUER.

Le beau bureau rue Gravier, convenable pour un courtier ou commis, s'adresser à
ROBINSON & CO.
20 nov 46 rue du Camp.

TRAITES sur Baltimore à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.

TRAITES SUR BALTIMORE.—En sommes à vendre aux acheteurs, de 1 à 30 jours de vue, à vendre par LAURENT MILLAUDON,
1er déc 49, rue Royale.

BEURRE DE GOSHEN.—25 barillets, à vendre par ROBERT H. WHITE,
1er déc 34, rue Gravier.

WHISKEY.—20 barils Whiskey de Monongahela, article très-supérieur, à vendre par
M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

PORC.—397 barils Mess Porc; 125 do do prime do, en débarquement et à vendre par
M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

GRAISSE—868 barrillets Graisse à vendre par
M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

FARINE—500 barils Farine superfine, en débarquement et à vendre par M. MAHER.
1er. déc No. 16, rue Poydras.

JAMBON—70 boucauts plats cités de Cincinnati, à vendre par M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

AUX MARCHANDS DE BOIS.

Le soussigné vendra le privilége de couper du bois sur une terre considérable, située à quelques milles de la Nouvelle Orléans, dont il pourra être transporté par le Nashville rail road qui est maintenant en opération, le port à travers le canal étant achevé.
EDW. GOTTSCHALK, courtier,
1er déc 106, rue de Chartres.

A VENDRE—Actions de la compagnie du chemin à coulisse. EDW. GOTTSCHALK,
1er déc Courtier.

A VENDRE—Plusieurs lieues de terre de valeur au Texas, dont les titres sont incontestables.
EDWARD GOTTSCHALK,
1er déc Courtier.

BEURRE—100 barillets beurre reçus par le brick Architect, et à vendre par
W. G. HEWES & Co,
1er déc 34, rue Poydras.

LES soussignés viennent de recevoir, et offrent à vendre en magasin,
700 livres saucisson de Lyon,
160 fromage-tête de maure,
200 damejeannes,
1er déc E. TASTET & DELAMARE.

MEUBLES ELEGANTS.

LES soussignés offrent à vendre à bon marché et pour du comptant, ou des meubles élégants; ils prendront indifféremment de bons billets endossés.
C. H. GRANT & Co,
1er déc 46, rue de Chartres.

CHAISES—50 douzaines chaises à la mode, à vendre par C. H. GRANT & Co,
1er déc 46, rue de Chartres.

PORC—120 barils Porc pour l'usage des habitations, et à vendre par M. MAHER,
1er. déc No. 16, rue Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par
J. M. CABALLERO,
1er. déc No. 80, rue St.-Louis.

TRAITES—Sur Charleston à vue, à vendre par
GEORGE GREEN,
1er. déc No. 60, rue du Camp.

RECU par le Salem, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné,
50 caisses Cerises à l'eau-de-vie, en bouteilles blanches.
16 caisses Liqueurs, en figures de porcelaine (genre nouveau)
200 caisses Saucissons de Lyon, 1re. qualité.
J. B. LOREILHE,
1er. déc No. 33, rue Royale.

TRAITES SUR NEW-YORK.—Le soussigné tire sur New-York à vue et à 60 jours.
W. F. VIGERS,
1er. déc 30, rue Bienville.

LA Banque des Citoyens tire des checks à vue sur Cincinnati. J. B. PERRAULT,
1er déc Caissier.

FARINE.—460 barils farine en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & CO,
1er déc 14, rue Poydras.

MELASSES—Un petit lot de melasses, en magasin et à vendre par A. GRIVOT
28 nov 12, rue Poydras.

HUILE DE LIN en barils et en cruches, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
45, rue Bienville.

BEURRE Hollandais en fréquins en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER,
29 nov 45, rue Bienville.

KIRSCH-WASSER—100 caisses de 1 douzaine de bouteilles chacune, de qualité supérieure, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
29 nov 45, rue Bienville.

TOILE A CHEMISES, d'une qualité supérieure et de grande durée. Aussi quelques caisses de toiles assorties, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
29 nov 45, rue Bienville.

FROMAGE DE HOLLANDE—Tête de maure et pâte grasse en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
29 nov 45, rue Bienville.

HARENGS DE LA MER BALTIQUE—150 barillets, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
29 nov 45, rue Bienville.

GENIEVRE DE HOLLANDE marque de steamboat et autres marques, et marques de Poisson article supérieur et en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam et à vendre par
HUGO GILDEMEESTER,
29 nov 45, rue Bienville.

ORGE PERLEE &c.—50 barilets orge perlée, 100 paniers pommes de terre, 50 caisses anchois, 2 caisses saumon fumé, 50 caisses saussices, 50 paniers eau minérale (de Seltzer) aussi eau de Cologne supérieure, en débarquement de la galliotte Jonge Maria, d'Amsterdam et à vendre par
HUGO GILDEMEESTER,
29 nov 45, rue Bienville.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du Mora Castle,
50 Demi pipes eau-de-vie de Cognac;
50 Quart do do do;
250 Barriques vin rouge de toutes qualités;
250 Demi Barriques vin blanc, do;
1400 Caisses vin rouge et blanc, do;
50 Demi barriques vinaigre;
500 Douzaines huile d'olive;
200 Douzaines Orignolet;
300 Douzaines Kitah waser;
4 Futailles extrait d'absinthe suisse;
3000 Paniers Anisette;
300 Caisses cerises à l'eau-de-vie;
400 do Fruits do;
150 do Liqueurs assorties;
50 do Curaçao;
50 do Ratafias;
50 do Eau-de-vie d'Andaye;
50 do Eau-de-vie de Dantzick;
80 do Macaronni;
60 do Vermicelle;
120,000 Bouchons en sacs de 500 et de 1000.
Rue Bourgogne entre Toulouse et St Pierre, No. 159.
1er déc—1t F. BORDELAIS & BLANCAND.

A VENDRE par B. Lecoste, rue Royale no. 103, en débarquement du navire Louisiana de Bordeaux et Alexandre Tomaini du Hâvre.

100 caisses vin rouge chateau Lafitte de	12 bouteilles		
50	"	24	Demi
100	Gruau la Rose	12	
50	"	24	demi
150	Chateaux Margaux	12	
50	"	24	demi
100	haut Brion	12	
50	"	24	demi
200	St. Julien Medoc	12	
100	"	24	demi
200	St Estephe Medoc	12	
40	"	24	demi
150	St. Emilion	12	
50	"	24	demi
200 caisses vin blanc haut Sauterne		12	
100	"	24	demi
100	Sauterne	12	
100	"	24	demi
200	haut Barsac	12	
100	"	24	demi
100	Barsac	12	
100	"	24	demi
100	grave Carbonnieux	12	
50	"	24	demi

50 demi barriques vin blanc haut Sauterne
50 " " Sauterne,
30 " " haut Barsac,
20 " " Barsac,
40 " " Grave Carbonnieux,
100 caisses vin Schabli et Meursaux, Bourgogne; tous ces vins sont garantis de premier choix, et la majeure partie des vins en caisse, les bouteilles sont capsulées.
100 caisses fruits à l'eau de vie assortis,
400 paniers anisette fine et surfine,
150 boites cape et petit pois,
1600 boites sardines à l'huile en demi boite, de Colin
30 caisses cerises,
100 do liqueurs en verre blanc et porcelaine,
30 paniers champagne,
En magasin,
20 barriques bon vin rouge St. Emilion, St. Julien, Chateaux Margaux. 29 nov—6

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Louisiana,
10 demi pipes eau de vie Cognac marque A Dasseux & Co.
10 quart de pipes do do.
DUSSAUT fils ainé,
2 dec 2, rue Toulouse.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Indes,
300 boites prunes gros choix,
12 paniers do do.
1 presse en fer DUSSAUT fils ainé,
2 dec 2, rue Toulouse.

AVIS—La société qui existait entre les soussignés, sous la raison de Lilly et Ferguson, est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel.
JAMES LILLY,
HERBERT Q. FERGUSON.

Tous ceux qui doivent à la dite société sont, en conséquence, priés de venir faire un règlement immédiat; et ceux qui ont des réclamations contre eux voudront bien les présenter sans délai, au no. 76, rue de la Douane.
Nelle Orléans, le 20 nov. 1837. 22 nov—1m

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Vaillant;
25 Barriques Vin Rouge,
10 demi do. Vin de Médoc,
75 do. do. Vin blanc Haut Sauterne,
10 Demi pipes Eau de Vie,
10 Quart do. do.
20 Barils Vinaigre,
200 Caisses Vin St. Julien,
50 do. Liqueurs assorties,
20 do. Marasquin,
20 do. Eau de Vie de Dantzick,
150 do. Fruits à l'Eau de Vie,
20 do. Crême de Noyau,
5 do. Verroterie taillée,
5 do. Saucissons de Lyon,
70 Paniers Huile,
20 do. Anisette surfine,
5 Balles Bouchons de dame-jeannes,
4 do. do. [illegible]
[illegible] A. CAPDEVIELLE & Co.
23 nov [illegible] rue Poydras

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

375 Caisses, en débarquement des navires Pertinacet, Dominique et Carolina, contenant un bon assortiment, convenable à la saison. E. G. HOBBS,
9 nov 18, rue de la Douane.

VIN DE SICILE.—400 barriques Vin de Madère de Sicile, importation directe en pipes, barriques, quarts de barriques et octaves, à vendre à bon marché par H. & W. ANDERSON,
15 nov 24, rue Tchoupitoulas.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION LIVAUDAIS.—Vente par le Régistre des Testamens.—Landi quinzième jour de Janvier mil huit cent trente huit, midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un décret rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu dans une instance, en partage de biens des successions de feu Jacques Philippe Enoul Dugué Livaudais et feue dame Rose Victoire Voisin son épouse, dans laquelle instance dame Jeanne Aspasie Enoul Dugué Livaudais et Paul Emile Layet, son époux, sont demandeurs: François Philippe Enoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1004 du Docket de la dite cour, seront vendus à l'encan par le Régistre des Testamens soussigné, l'esclave et les terres ci-après, savoir:

1o. Un nègre créole nommé Charles, âgé de 38 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, ce sujet est maladif.

2o. Une terre mesurant trente arpents de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, 34 milles environ au-dessous de Thibodeauville, bornée en haut par les terres de Dugué Frères et Louis Harang et au-dessous par celles de J. B. Daigle; cette terre aussi appartenant en commun aux dits héritiers.

3o. Toute cette étendue de terres (appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties défendeurs au dit procès), située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne du fond des habitations du Lafourche, à 40 arpents du Bayou et Boeuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre bien connue sous le nom de Vacherie de MM. Dugué Livaudais, telle qu'elle a été arpentée et représentée par M. A. Bourgerol, ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a fait sous la date du 25 août 1835 et selon la division qui y a été faite sur le dit plan en soixante lots divisés, figurés et contenant beaucoup d'autres cas lots, contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour le surplus de cyprières, terres de bois de marais et de prairies, chacun de ces lots se compose de la quantité, dite dans la table suivante:

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb d'arp. Cyp. et prairie.
1	"	1418
2	"	2603
3	93	1872
4	"	1606
5	"	2647
6	242	2722
7	69	783
8	62	762
9	72	853
10	"	602
11	66	786
12	65	681
13	221	605
14	97	621
15	122	698
16	92	548
17	106	614
18	127	843
19	"	1445
20	"	320
21	"	559
22	"	143
23	"	300
24	"	1295
25	204	196
26	185	127
27	125	194
28	51	240
29	"	40
30	"	37
31	"	80
32	"	403
33	"	1483
34	"	2709
35	1179	2458
36	1161	1377
37	164	844
38	102	541
39	132	855
40	161	621
41	85	423
42	76	433
43	00	861
44	60	453
45	62	739
46	"	1257
47	"	1819
48	"	4970
49	"	1018
50	"	6930
51	"	1532
52	"	2600
53	"	3457
54	"	3687
55	"	4760
56	"	5235
57	117	1204
58	"	778
59	contenance incertaine	
60		

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de Petit Bois ayant environ dix arpents de profondeur, en grande partie, borné par l'habitation de Mr. Charles Derbigny et réservé dans l'acte de la vente à lui faite, par les parties à ce partage des terres composant son habitation.

5o. Une butte ou amas de coquilles contenant plusieurs mille barils, située sur le bord du bayou de la Vacherie sur les terres de Monsieur Charles Derbigny, également réservé dans le dit acte, cet article et le précédent étant aussi en commun à tous les copartageans.

Ces terres sont la propriété des copartageans en vertu de la concession qui en fut faite par le gouvernement Français le premier juin 1763, à Joseph Villars Dubreuil leur ancêtre, le titre de cette concession fut enrégistré au Bureau des terres et de plus enrégistré et déposé au greffe de H. Lavergne, notaire, maintenant William Christy, le 15 février 1820, depuis, cette terre est échue aux propriétaires actuels, descendans en ligne directe du dit Villars, à l'exception de quelques faibles portions acquises par aliénation faite entre les héritiers et copropriétaires.

Toutes les portions de cette terre désignées comme "terres hautes" propres dès à présent à la culture, mais toutes les autres parties, même les prairies étant élevées au dessus des eaux hautes des bayous dont elles sont arrosées de celle du canal de Barataria et de la Fourche, par laquelle elles sont traversées on y a ce que l'on croit cultivables, lorsque par des égouts vers ces bayous et canal les eaux trouveront des issues. Ces terres hautes représentées sur le plan sont seulement celles qui maintenant paraissent habitées et séchées, et il est bien connu qu'après le défrichement dans ces quartiers l'étendue de terre cultivable se trouve toujours de beaucoup augmentée.

Conditions de la vente: l'esclave payable un tiers comptant et le surplus à six mois du jour de la vente, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave.

Les terres et les coquilles payables un dixième comptant, et le surplus à un, deux, trois et quatre ans de terme, du jour de la vente, le paiement assuré par des billets endossés à satisfaction et divisés en coupons, si les vendeurs le requièrent et par hypothèque spéciale sur les lots vendus, chacun de ces billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent par an après l'échéance dans le cas où ils ne seraient point alors payés, sans que pour cela les acquéreurs aient le droit de retarder le paiement des échéances.

L'acquéreur et propriétaire subséquent de chacun des 58 lots de terre ci dessus décrits, sera obligé envers tous les autres, à fournir un chemin public qui sera établi soit d'après le consentement de tous les propriétaires, soit par le Juri de police.

Le plan est déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire, rue Toulouse no.——, où on pourra le voir jusqu'au dixième jour précédent la vente, alors il sera déposé à l'Arcade, lieu de la vente.

N B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs.
W. F. C. DUPLESSIS,
25 nov—tlj Régistre des testamens.

SUCCESSION DE LAY.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le lundi, 4 décembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, au ci devant domicile de feue Marie Magdelaine Pierre Lay f. c. l., encoignure des rues Ramparts et Conti, en cette ville, les effets mobiliers dépendant de la succession de la défunte, et consistant en meubles meublans, la garde-robe de la dite défunte, linge de maison et de table; argenterie, une chaine en or, une bague en diamant et une paire de boucles d'oreilles en diamant.

Conditions de la vente:—Comptant.
W. F. C. DUPLESSSIS,
22 nov Rég. des testamens.

SUCCESSION DU REV. ADAM KENDELON.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu le Rev. Adam Kendelon sont invitées à les présenter et celles qui doivent à la dite succession sont instamment priées de régler de suite, entre les mains du soussigné, exécuteur testamentaire.
10 nov—1y EDWARD DUPLESSIS.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement de la Louisiana, venant de Bordeaux;
30 Barriques vin rouge, différentes marques;
70 Tierçons vin blanc, Sauterne et Barsac;
10 Quarts de pipes Cognac, quatrième preuve;
118 Caisses Kirsch;
10 do Curaçao,
95 do Vin rouge,
75 do Vin blanc,
75 Paniers Champagne, qualité supérieure,
25 do do en 4 bouteilles, do do.
30 nov NORES & BROCARD.

SI Mr. JULES DUCHEMIN, qui au 3 Janvier dernier, était employé chez Mr. St. Davie, No. 51, Vieille Levée, désire apprendre quelque chose qui l'intéresse, il n'a qu'à passer chez les soussignés.
NORES & BROCARD,
30 nov 14, rue Toulouse.

EN débarquement des navires Louisiana et Indes de Bordeaux, et à vendre par A. Capdevielle & Co.
190 caisses cerises,
50 do Absynthe,
40 caisses liqueurs assorties,
20 caisses fruits à l'eau de vie,
150 paniers anisette superfine. 30 nov

HABILLEMENS—Le soussigné vient de recevoir de des manufactures de New York, par les derniers arrivages, UN ASSORTIMENT COMPLET D'HABILLEMENS A LA MODE, convenables à la saison. Aussi: un grand assortiment de soie; Chemises de coton devant en toile; de plus: un grand assortiment de chemises de dessous en mérinos, de laines fines et de soie; caleçons, gilets et pantalons de peau de chamois pour les malades: le tout est offert en vente, à des conditions très avantageuses, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune.
17 nov—1m S. HAYNES

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Vignié.
Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 21 nov—1 an

$100 DE RECOMPENSE

Seront donnés à quiconque arrêtera les deux esclaves suivans, partis marrons de chez le soussigné, depuis le 19 du courant, WILLIAM, nègre âgé de trente deux ans, il a sur une de ses mains, les ongles très blanches, provenant d'une maladie qu'il a eu et une cicatrice sur le dos de la main et marche en dehors.

JULIE, griffonne d'apeu près trente ans, grande, et mince, n'ayant qu'une seule dent devant à la mâchoire supérieure.

La récompense ci dessus sera donnée à quiconque les arrêtera, ou dix piastres pour chacun, séparément.
W. A. O. FARRAGUT,
Faubourg Saulet.
[illegible] S. GURLIE,
Au Vieux Bassin.

$50 DE RECOMPENSE

SERONT donnés à quiconque logera dans l'une des geôles de cet Etat, un mulâtre nommé JIM, âgé d'environ 35 ans, et qui s'est absenté de l'habitation de Edmund B. Marmillion, depuis le 15 du mois d'août dernier.

Le dit mulâtre appartenait et devant à la boulangerie de A. Marmillion & Lesage, rue Conti.

S'adresser à James B. Mark, à la Banque du Gaz.
30 nov—6

PARTI marron de chez les soussignés Menard Frères, le nègre TOM, se faisant appeler John Thomas, joueur de violon; il est de la taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, parlant anglais et fran[illegible]

CLUB DES JOCKEYS DES COURSES DE LA N. ORLEANS.

Au dessus de la Course de l'Eclipse.

CES courses commenceront le mardi 5me. jour du mois de décembre prochain, et continueront pendant six jours.

Premier jour—Bourse des propriétaires, $500 course d'un mille.

Second jour—Bourse du Club des Jockeys $1500, course de deux milles; $200 au meilleur cheval de seconde qualité.

Troisième jour—Bourse des jockeys, $2000, course de trois milles; $400 au meilleur cheval de seconde qualité.

Quatrième jour—Le plat de la Nouvelle Orléans, consistant en un service d'argent de la valeur de $1000, course de deux milles, par des chevaux de 3 ans, et au dessous, montés par des jockeys d'un poids convenable.

Cinquième jour—Bourse des jockeys; $3000, quatre milles; $500 au meilleur cheval de seconde qualité.

Sixième jour—Bourse des propriétaires $700, course d'un mille.

Ces courses qui doivent commencer le 5 de décembre, ont déjà créé un vif intérêt. Les dames que l'on concevait sur l'impossibilité de mettre à exécution un semblable projet ont entièrement disparu. Le chemin est en bon état. Deux chemins de rail road sont maintenant achevés, et pratiqués, et des chars additionnels pourront conduire à chaque demi heure, tous ceux qui voudront se rendre à l'endroit des courses.

Des chevaux qui comme les célèbres Rodolph, Fanny Wright, Mlle. Medley, Leanett, Scarlet, Arlances, Glorvina, Othello, Jasper, Julianna, Walter, ainsi que beaucoup d'autres chevaux distingués qui se trouveront également à cette course, offriront les plus grands plaisirs aux amateurs de ce genre d'amusement.
Y. N. OLIVER,
21 nov—13 propriétaire

LE soussigné offre à vendre en magasin, les marchandises suivantes, reçues par le Talma, et d'importations récentes,
60 barriques vin vieux St Estèphe;
40 do do Montferrant,
200 demi barriques vin blanc, Graves et Sauterne;
50 do St. Julien;
60 demi pipes eau de vie Cognac, [A Dussaut Je]
60 quart de pipes do do;
100 do Eau de vie fine Champagne;
2 demi pipes do do;
375 paniers huile surfine,
2400 caisses vin St Julien, St Estèphe, Margaux;
200 do bon vieux Château Margaux;
200 do Lafitte et Margaux, de 12 bouteilles;
300 do do do 24 do;
30 do Chambertin;
50 do vieux Sauterne de 24 ½ bouteilles;
40 do Muscat;
800 paniers anisette surfine;
150 caisses liqueurs assorties surfines;
200 do Extrait d'Absinthe;
250 do Cerises;
60 do Fruits à l'eau de vie;
300 caisses et paniers champagne mousseux;
30 do Marasquin;
30 do Eau de vie de Dantzick;
25 do Eau de noix;
10 do Confitures bâtoriiez;
500 douzaines jarretières élastiques;
5 caisses corsets satin, et boîtes d'ébène;
20 do chapeaux de paille;
16 futailles fil à voile.
DUSSAUT fils ainé,
2 déc 2, rue Toulouse.

VENTE D'UN BEAU FOND DE MARCHANDISES

LE soussigné a résolu de céder son fond de marchandises de soieries et autres, consistant en presque toute espèce d'articles à l'usage des familles, hôtels, pensions, steamboats, et habitations. Ce fond, est des plus grands et des mieux assortis de cette ville ou de toute autre, et sera vendu au détail, par lots convenables aux acheteurs, et à des prix bien au dessous de leur valeur réelle. Les dames de cette ville, les habitans et autres sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises et en connaître les prix. C'est une occasion qui ne se rencontre pas souvent d'acheter de si belles marchandises à un prix si extrêmement bas.

Tandis que le soussigné dispose du reste de ses marchandises entamées, il est prêt à vendre par colis ou dent colis, dans les greniers de son magasin, les articles suivants en magasin ou dans le port, savoir:
500 caisses indiennes de tout genre et dessins,
100 do toile d'Irlande, diapré et damassés,
50 do étoffes d'automne et d'été, pour hommes et enfans,
100 do flanelle blanche et rouge,
90 do sattinet, draps pour nègres et lindseys,
5 do draps bien assortis, noir, brun, et mélangé,
20 balles couvertes assorties,
10 caisses parapluies et ombrelles, bonne qualité,
5 balles courtepointes pour steamboats,
20 balles bonnets de dames, en soie et tuscan, et une variété d'autres marchandises.
A. G. COCHRAN,
2 dec—d 40 et 42, rue de Chartres.

EN débarquement des navires Salem et Helen et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivans:
Kali d'Orient.
Racahout des Arabes,
Pâte pectorale de Régnauld,
Pâte de gomme candie,
Toni-purgatif du Dr. Rouvière,
Essence éthérée, du même,
Biberons de Darbo,
Cyanoptires du No. 2 à 3,
Graine de santé du Dr. Frank,
Fleurs de bouillon blanc,
Eau de Cologne de Demarson,
Savons à la rose, du même,
Do. à l'amande amère, du même,
Fécules de pommes de terre,
Pâte tylacienne, contre les cors et durillons,
Paraguay roux, contre le mal aux dents,
Cronsate Billard, do do
Papier à cautère,
Do. à vésicatoires,
Capsules gélatineuses au baume de copahu,
Anti-glaireux du Dr. Guilié,
Pois d'Iris de tous les numéros,
Moutarde blanche, première qualité,
Alcali-nitrée de Gaylussac,
Pèse-sirops,
" acis,
" liqueurs,
" Ethers,
" Acides,
" Vins,
" Vinaigres,
Divers produits chimiques &c. &c.
A. A. PEYCHAUD,
2 dec rue Royale No. 123

PERDU.

DANS le cours de la soirée dernière, un portefeuille en peau brune; ayant un cordon en peau brune avec ressort en acier. Il se trouvait dans le dit portefeuille, de $6000 piastres, savoir:

Un billet de $10 de la banque des Artisans et Marchands, un peu déchiré; deux billets de $50 chaque, de la banque de la Louisiane; deux billets de $100 d'une banque dont on ne se souvient pas du nom; un billet de $5 de la Banque de l'Union; divers billets de la banque de l'Exchange on ne se souvient pas du restant. Deux aigles en or, de $5 chaque; un Napoléon en or, de 1812; une pièce do. à l'effigie de Louis Philippe. Un billet promissoire, tiré par A. Duplantier pour Mr. Duplantier, de la somme de $3,350, un autre tiré par Longuepee & Monget, en faveur de José Lange, pour la somme de $166 66, lequel billet a été payé samedi, mais n'était dû que le 1er. décembre. Un billet tiré par J. Cooper et Ben. Bryan, endossé par R. Fitzpatrick, payable à la Banque de la Louisiane, pour la somme de $830; un billet pour la somme de $180, tiré par H Cain, endossé par Wm. B. Scott, et payable en tout janvier: un billet pour la somme de $330, tiré par Rob N. Ogden en faveur de Longuepee & Monget, payable en juillet dernier, sur lequel était un reçu de $300; un do. de la somme de onze cent et quelques piastres, payable à la banque de Carrolton à Baton Rouge, dû en janvier dernier et dû en janvier prochain, endossé par R. Allston, James D. Stuart, et John W. Dawson, et peut être deux ou trois autres noms dont on ne se rappelle pas.

Ce portefeuille renfermait aussi une petite bourse en soie.

Les personnes sont prévenues de ne pas négocier les susdits billets, les paiemens desquels ayant été arrêtés et comme plusieurs autres billets dont on ne se souvient pas peuvent aussi avoir été perdus, le public est en outre prévenu de ne pas traiter pour aucuns billets payables, ou appartenant à Hilaire Longuépée, Antony Monget, ou Longuepee & Monget.—En un, plusieurs autres papiers dont on n'a nulle souvenance.

Une récompense de cent piastres sera donnée à celui qui trouvera ledit portefeuille, avec les billets de banque, l'argent et les autres billets.
Baton-Rouge, 27 novembre 1837.
2 dec HILAIRE LONGUEPEE.

EN débarquement de l'Indus, de Bordeaux.
200 caisses cerises à l'eau de vie,
100 do fruits assortis à l'eau de vie,
100 do prunes do
100 do liqueurs assorties,
72 ½ barriques vinaigre supérieur,
10 ¼ do do do,
10 ⅛ do do do,
10 1/16 do do do,
100 caisses conserves diverses, de petits pois, royans, caps, saumons, asperges, truffes, saucisses aux truffes, haricots vert, épinards au jus, consommés, conserves de Tomates, etc. etc. poires en quartiers, en bouteilles, cerises au jus, fraises, framboises, groseilles, prunes et pêches
LATASTE & BRULATOUR,
1er déc 17, rue St. Louis.

EN débarquement de l'Indus de Bordeaux.
25 meules de Gruyère,
200 demi boites sardines, Colin de Nantes,
100 deux tiers do do,
100 grandes do do.
Une caisse poulardes et perdreaux aux truffes Colin,
2 caisses fruits confits de Colin.
LATASTE & BRULATOUR,
1er déc 17, rue St. Louis.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Indus de Bordeaux,
52 Demi barriques vin blanc;
60 Barriques vin de Montferand,
20 do St. Julien Medoc;
24 do St. Estèphe;
50 Caisses fruits au vinaigre;
1 Balle champignons sec;
90 Douzaines de Fruits conservés do Colin;
50 Boites de Cape à l'huile et à la graisse.
EN MAGASIN.

Un grand assortiment de vins, eau-de-vie, sirop, liqueurs, toile et corde d'emballage, vinaigre et de beaux fusils de chasse.
1er. déc H. PALOC & DUFOUR.

LIBRAIRIE DE LELIEVRE.—Encoignure Royale et Ste. Anne.—Nouveau Jardinier de la Louisiane, contenant les instructions nécessaires à toutes les personnes qui s'occupent de jardinage.

Ouvrage spécialement adapté au climat de la Louisiane.

Assortiment complet de graines de légumes, propres à la saison.

Livres d'éducation, de piété et de littérature.

Abonnement de lecture, fournitures de bureau, jouets d'enfant et articles de fantaisie. 30 nov—1m 3p

BRODERIES & NOUVEAUTES.

MONSIEUR ROCHE, importeur français, offre à vendre les articles suivants, arrivés par le Rubicon: Broderies blanches nouvelles; mouchoirs batiste brodés et unis, cols chemisettes, satin dernier genre, tabliers brodés, [illegible] vattes en soie pour dames, fleurs artificielles, peignes [illegible], fer de corne et écaille, [illegible], boîtes de vernis, de fourrés de [illegible], bas et gants en soie et en fil d'Ecosse unis ou à jour, parasols et ombrelles unies et brochées, parfumerie fine et commune.

Draps et nouveautés pour pantalons et habits, cotonnages fins, chapeaux en soie, première qualité, parapluies à poignard et autres, bottes, souliers de veau ciré et verni, soie, cravates en tout genre, bretelles élastiques, moutarde par caisse, peaux en maroquin et [illegible]

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES NEGOCIANTS,
Nouvelle-Orléans, 1er. Déc. 1837.

UNE assemblée de la Direction, tenue aujourd'hui, un dividende de quatre pour cent sur le fond capital de cette institution a été déclaré payable aux actionnaires, le 4 du courant ou après.
Par ordre.
2 déc—3 W. W. FRAZIER, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE. 22 nov 1837.

LES actionnaires sont notifiés, qu'une élection de neuf directeurs, qui doivent servir pendant l'année courante, aura lieu dans la chambre de la banque, lundi 4 de décembre prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après midi
Par ordre de la direction
23 nov E. BREMAN, caissier.

Compagnie du Gaz et de Banque de la Nouvelle-Orléans.
27 novembre 1837.

LES actionnaires de cette institution sont et demeurent notifiés qu'une élection de onze directeurs, qui doivent servir l'année courante, aura lieu à la maison de ladite banque, lundi 1er. de janvier 1838, de 10 heures du matin à 2 heures après midi.
Par ordre de la direction,
27 nov J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle Orléans, le 29 nov. 1837.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, le lundi, premier jour du mois de janvier prochain, de dix heures du matin à 2 heures de l'après midi.
Par ordre,
30 nov JOHN NICHOLSON, caissier.

LIBRAIRIE COMMERCIALE.

L'ASSEMBLEE annuelle des membres de cette institution, aura lieu à la Chambre de la Librairie, dans la soirée du premier mercredi du mois de décembre, à 7 heures. A cette occasion un discours sera prononcé par Mr. M. Cohen.
Par ordre de la Direction
29 nov—4t 3pa JAS. EVANS, sect.

COURS A LA BANQUE DES CITOYENS.

CHECKS sur New York, à vue, à 4 pour 100 de prime; do do à 75 jours de date à 2 pour 100 de prime. J. B. PERRAULT,
29 nov Caissier.

AVIS AUX PARENS.
ECOLES PUBLIQUES.

LES Ecoles Primaires et l'Ecole Centrale, établies en cette ville, reçoivent gratuitement, un certain nombre de sujets, déterminé par la loi. La Législature de l'Etat a voulu par cet acte de libéralité admettre toutes les classes de la société à portée de jouir du bienfait de l'instruction, et réduire ainsi une des conditions du gouvernement populaire. Elle ne s'est pas contentée, comme dans d'autres pays, de faciliter l'éducation élémentaire, elle a porté plus loin ses vues, et l'école centrale a été instituée, pour développer au plus haut degré les dispositions des élèves, en les formant aux sciences. C'est aux parens qu'il appartient de mettre à profit pour leurs enfans les dispositions si libérales et de ne pas laisser sans culture les dons naturels dont ils peuvent être doués. Souvent, les dépenses d'une éducation élevée effraient les parens, et il devient important qu'ils soient pénétrés des dispositions de la loi, et qu'ils n'hésitent point à retirer leurs enfans qui ont été au dessus des besoins de la jeunesse studieuse, l'école centrale peut conduire les élèves aussi loin que le voudra, au moins dans les langues mortes, dans les langues vivantes, dans les mathématiques, et tout enfant d'espérance en travail, peut y arriver au complément de ses études, sans qu'il en coûte la moindre dépense à ses parens.

En conséquence, les régens des écoles publiques de la Nouvelle Orléans, croyant utile de prévenir les parens, que depuis la rentrée des études, certains nombre d'enfans peuvent être admis, dans ces écoles, et qu'il est instant qu'ils se présentent, afin de ne pas se trouver arrêtés dans leurs cours, pour l'année scholaire qui vient de s'ouvrir.

La seule formalité à remplir, est de présenter au Directeur de cet établissement, au Couvent de la rue Condé, une permission d'entrée, signée du Maire ou du Président de la Régence. J. F. CANONGE,
Président de la Régence des Ecoles Publiques.
2 déc—27

EN débarquement du navire Alexandre Toussaint et à vendre par les soussignés,
400 caisses Cerises à l'eau de vie,
50 do Liqueurs en cruchons de porcelaines,
400 pots Moutarde de Maille,
12 Cafetières Capy,
200 lbs. Essence de Menthe.
Aussi, en magasin.
100 barriques Vin de Marseille,
80 do do de Bordeaux,
20 do do de Beaune,
600 caisses Vin de Bordeaux,
200 do do Muscat,
200 do Liqueurs superfines,
200 paniers bouteilles vides anglaises,
25 do do anglaises,
100 caisses Fruits à l'eau de vie, en assortiment d'Epicerie, &c. E. TASTET & A. DELAMARE.
27 nov

PERDUE.—Une caisse marquée A M, débarquée du navire Arab, de Liverpool, est supposé avoir été enlevée par mégarde; on recevra avec reconnaissance des renseignements qui serviront à la faire retrouver. GEORGE GREEN.
2 déc 60, rue du Camp.

GRAISSE—1100 barillets Graisse ferme, article supérieur, en débarquement des bateaux à vapeur Columbus et Empress à vendre par
LAYET & AMELUNG,
2 déc 17, rue du Commerce.

PORC—Mess, Reins et Epaules—550 barils Mess, Reins et Epaules, en débarquement des bateaux à vapeur Columbus et Empress, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
2 déc 17, rue du Commerce.

JAMBONS, plats et Epaules—52 boucauts Jambons en saumure, Epaules et Plats cô et en saumure sèche, en débarquement des bateaux à vapeur Columbus et Empress, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
2 déc 17, rue du Commerce.

JAMBON—16 boucauts plats cô, 7 tierçons Jambon, en magasin, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
2 déc 17, rue du Commerce.

TOILE et Cordes d'Emballage—250 pièces Toile d'Emballage. 300 rouleaux Cordes, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
2 dec 17, rue du Commerce

DRAPS pour nègres—34 balles Jeans et Linseys, du Kentucky, article supérieur, à vendre à bas prix, par LAYET & AMELUNG,
2 déc 17, rue du Commerce.

BŒUF—51 demi-barils Bœuf mess de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Empress, à vendre par YORKE FRERES,
2 dec 65, rue du Camp.

TOILE d'Emballage du Kentucky.
118 pièces Toile d'Emballage du Kentucky.
58 rouleaux Cordes, do.
En débarquement du bateau à vapeur Columbus, et à vendre par YORKE FRERES,
2 dec 65, rue du Camp

TRAITES sur New York, à vendre par
COIT & Co.
2 dec 20, rue de la Douane.

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par
2 dec J. PRATS & fils.

BILLETS PERDUS.

M. RAOUL ADAM, de cette ville, ayant égaré deux billets souscrits par nous et à son ordre, l'un de $486 95 à 60 jours du 20 courant, et l'autre de $494 79, à 4 mois de la même date, et nous en ayant demandé un duplicata, nous prévenons le public de ne pas négocier ni recevoir en paiement les deux billets ci dessus mentionnés, attendu que nous en arrêtons le paiement.

Les dits duplicata revêtus de la signature de M Raoul Adam, seront seuls payés par nous.
1 déc VIDAL & LERETIB, 25 Chartres.

BILLET PERDU.

LE public est prévenu de ne pas négocier un billet tiré par H. Paloc, à l'ordre de S. Bogault, daté du 14 novembre 1837, à 60 jours, de la somme de trois cent six piastres, ce billet perdu par le soussigné qui en était porteur, n'est point endossé par lui, et le tireur M. H. Paloc, en a payé le montant par anticipation.

La personne qui l'aurait trouvé, est priée de le remettre à M. H. Paloc, rue de Chartres no. 110.
Nouvelle Orléans, le 29 novembre 1837.
20 nov—3 DEGAULT.

LE docteur JOSEPH BORTOLOTTI, élève de l'Université de Boulogne, a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il est pour exercer cette science dans toutes ses branches. Il donnera des consultations gratuites aux personnes indigentes qui viendront chez lui de 10 heures du matin à midi, au domicile rue Dauphine, No. 229.
27 nov—6

HABILLEMENS—Les soussignés viennent de recevoir de New-York, par les derniers arrivages, un assortiment complet d'Habillemens à la mode, convenables à la saison; nous Chemises françaises et américaines de toutes qualités, Chapeaux de soie, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables, au No. 50, Vieille-Levée, entre les rues Conti et St-Louis.
27 nov—10 F. PRADOS & Co.

RECU par le navire Alabama, de New-York et à vendre par les soussignés;
Ouvrés de toutes qualités, Bonnets et Cotonnade, Cotons écrus, do blancs, indiennes anglaises et américaines, percales en couleur, bas blanc, do bleus, chaussons do, bas et chaussons de laine, calecons, tricotés, gilets de mérinos, bas de filoselle noirs, toiles cirées, mouchoirs blancs pour robes et pour dames, bles, casimirs et satinettes, flanelle blanche, en épaisseur, gros de Naple noir et en couleur, gros de Berlin. BORDERES & Co,
24 nov—10 85, rue de Chartres.

Magasin de Papeterie et de Livres de la 3me Municipalité.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir, rue des Champs-Elisées No. 23, entre les rues de la Levée et de la Victoire, en face de la maison des chars du Rail Road Pontchartrain, un magasin de Papeterie et de Livres, comprenant tout en général ce qui est requis pour ces diverses branches.

Ayant fait son apprentissage dans une des premières maisons de ce genre en cette ville, le soussigné espère, par son expérience, son activité et son intégrité, mériter le patronage qu'il sollicite en ce moment des habitans de la 3me. Municipalité et du public en général.

On trouvera chez lui constamment tous les articles relatifs aux susdites branches, et il se chargera aussi de tout ordre pour réliure, ainsi livres de comptoirs ou autres, et d'impression de toute espèce.
7 dev HERMANN HANKEL.

DRAYS, CHARETTES, ROUES DE CHARRETTES, BROUETTES, etc. tirés de Philadelphie et à vendre par
SAML. RIKER Jr.
1er. nov 36, rue du Camp.

BRIQUES DU PAYS DE PREMIERE QUALITE.—1,200,000 de briques, bien fabriquées, peuvent être livrées immédiatement, de l'entrepôt de briques des soussignés, situé près de la plantation au dessous de la ville.
F. J. FORSTALL & FRERES,
22 nov—6 8, Front Levee.

EN débarquement de l'Alexandre Toussaint venant du Havre, et à vendre par le soussigné: 50 caisses liqueurs fines en cruchons, figures de biscuits de Paris, 4 caisses cruchons porcelaine d'un désigné riche. Pour les prix et conditions, s'adresser à R. LEFEBVRE,
30 nov rue Toulouse, No. 10.

NOUVELLE BIJOUTERIE.

RECU par les navires Créole et Cincinnati, un fort bel assortiment de bijouterie et de marchandises et objets de fantaisie, savoir:

Montres d'hommes et de femmes de tout genre; chaînes d'or et d'argent; bagues de diamants; épingles, crayons d'or et d'argent; boîtes et étuis de fil, d'argent et d'acier; fourchettes d'argent; grandes et petites cuillers; plateaux de poche et de tir; couteaux, canifs, rasoirs; &c.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, à vendre en gros et en détail, au comptant ou à crédit à bon marché par L. MUH,
No. 113, rue de Chartres.

N. B Tout raccomodage de montres, doit être [illegible]

VENTE PAR LE MARSHALL.

COUR DU DISTRICT DES ETATS UNIS pour le District oriental de la Louisiane—no. 4236—En vertu d'un writ de fieri facias adressé à moi adressé, il sera exposé en vente publique à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 9 décembre 1837, la goëlette Congress, avec ses agrès, apparaux et ameublements, saisie dans l'affaire ci-dessus.
J. H. HOLLAND,
Marshall des Etats Unis.

N. B. Cette goëlette est maintenant au bassin d'en haut et l'inventaire peut être exposé au bureau du marshall, côté ouest de la Douane. 24 nov

DANS la Cour du District des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane.—W. J. Andrews contre le bateau à vapeur James Monroe. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en cette ville, le lundi onzième jour du mois de décembre prochain, à midi, le bateau à vapeur James Monroe, ses cordages, agrès, apparaux et ameublements, tel qu'il se trouve échoué à la Pointe aux Herbes, à environ 15 milles du chemin à coulisse du Pontchartrain.
Conditions comptant. J. H. HOLLAND,
Marshal des Etats-Unis.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ont pris la vaste salle de Mr. Duquel, dans le faubourg Washington, pour y donner des bals de souscription et de repas de corps. Attenant à l'établissement, on trouvera des billards et un café constamment pourvu des meilleurs liqueurs. Les soussignés ne négligeront rien pour mériter les faveurs du public et attirer de son côté et à la salle Napoléon le patronage des habitans de la Nouvelle Orléans.

Le premier bal aura lieu samedi prochain 18 du courant, et commencera à 8 heures.
Jn GAUVIN,
13 nov—6m E. SALVATORY.

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LES objets suivants seront vendus à des conditions raisonnables, en s'adressant aux soussignés:

Deux machines locomotives complètes de la manufacture de Benj. Hick & Co, Bolton, Angleterre, en bon ordre.

Quatre chars à trois places, entièrement neufs, de la manufacture de M. P. Green, Hoboken, New-Jersey, semblables à ceux maintenant en usage sur le rail road de Camden et Amboy.

Deux superbes Cries en fer fondu, de la manufacture de John et Thomas Sherelt, capables de lever un poids de la valeur de 12 tonneaux.

Dix boîtes de ronces en fer fondu, avec essieux, etc. Six jeux de roues en bois, essieux et ressorts en fer. De plus une quantité de fer en barre de la Suède.
HARPER & MERRICK,
Fermiers du Rail Road de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 23 nov—10.

CHEMIN A COULISSES DE LA NLLE. ORLEANS ET DE CAROLLTON.

Arrangements dans le trajet des chars de Carrollton.

Les chars à cheval, à 4 heures P. M. De la Nlle. O.

A vapeur	6	do	do	à vapeur à	7	A. M.
Do do	8	do	do	do do	9	do
Do do	10	do	do	do do	11	do
Do do	12	do	do	do do	1	P. M.
Do do	2	do	P. M.	do do	3	do
Do do	4	do	do	do do	5	do
Do do	6	do	do	do do	7	do
Do do	8	do	do	do do	9	do

Les chars de la rue Jackson, partiront de la rue du Canal à six heures du matin, et à Lafayette, à six heures et demie du matin. A six heures du matin ces chars commenceront à courir et continueront la journée jusqu'à 7 heures du soir.

Les arrangemens pour les chars de la rue de la Course, sont les mêmes que ceux de la rue Jackson
HARPER & MERRICK.
23 nov—1m Fermiers du chemin à coulisses.

AVIS—Des propositions seront reçues par le soussigné jusqu'au 25 décembre prochain, pour peindre l'Hôtel de Carrollton. LE FERMIER
Du chemin à coulisses de la Nlle. Orléans, et Carrollton.
22 nov—tj

IL a été trouvé un billet par an hypothèque, daté du 11 septembre 1835. S'adresser aux soussignés, au bureau du chemin à coulisse de Carrollton.
22 nov—4 HARPER & MERRICK.

A VENDRE par Cucullu, Lapeyre & Co., rue Toulouse No. 27.
2,000 caisses raisins frais de Malaga,
80 barils vin sec ——
20 do doux do
40 do Thou marine
20 do Olives,
50,000 Cigares supérieurs de la Havane, 1ère. 2me qualités,
40,000 do 2me qualité,
50,000 do de Manzanillo,
1,0,000 do de différentes qualités, 27 nov

CHARBON de terre et charbon dégagé de gaz—La compagnie du gaz a un fort approvisionnement de ce premier article, et durant la rareté actuelle de charbon, elle en fournira en quantité modérée aux citoyens, qui s'adresseront au bureau du gaz, à l'Allée des Banques. 25 nov

400 CAISSES de Cerises à l'eau de vie, de BADIN Frères en débarquement du navire Alexandre Toussaint, du Hâvre, et à vendre par
L. G. SASSINOT,
25 nov rue Royale, No. 227.

GRAISSE—1275 barillets belle Graisse en feuille, de Cincinnati, en débarquement d'un chaland, à la rue St.-Joseph, à vendre par
YORKE Frères,
25 nov 65, rue du Camp.

CHARBON de la montagne de Schuylkill—Convenable et cassé expressément pour les cheminées, et à poêles de magasins. Aussi du charbon du Kentucky, à $20 le tonneau de 2000 livres. Durables en lots convenables aux acheteurs. S'adresser à
25 nov A. S. BARKER, 69, rue de la Commune

WHISKEY—450 barils whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par
25 nov JOSEPH LANDIS, 14 rue Poydras.

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE ET DE LA VILLE.

THOMAS W. SMITH, Rue Conti No. 48, quatre portes au-dessus de la rue de Chartres. Vente en gros et importeur de

Quincaillerie,	Pendules,
Coutellerie,	Bijouterie,
Parfumerie,	Marchandises sèches,
Fusils et Pistolets,	Cartes à jouer,
Portefeuilles,	Marchandises de goût,
Etc. etc. etc. etc.	

Vient de recevoir 225 caisses, contenant tous les articles ci dessus mentionnés, qu'il offre maintenant en vente, à des prix raisonnables.

Toutes les denrées de la campagne sont prises en échange.

Fusils, rasoirs, ciseaux, argent allemand, porte-crayons, coûteaux, cravates en soie, mouchoirs de poche, couvertures françaises et anglaises, flanelles, do de Canton; lainage croisées pour nègres, etc.
25 nov

EN débarquement du navire français l'Indus, capitaine Clément de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
45 demi Barriques vin blanc, Vieux Sauterne;
25 do do do do Barsac;
25 do do do do Grave;
180 caisses vin rouge, Paulliac Médoc;
100 do do do Haut Brion;
50 caisses fruits à l'eau de vie assortis;
25 barils vinaigre blanc;
50 caisses cerises en petits bocaux;
Pour le prix et conditions, s'adresser à
R. A. LEFEBVRE,
25 nov 10, rue Toulouse.

MAGASIN DE CHAPEAUX—Rue de Chartres, no 10.—EVANS & Co. appellent respectueusement l'attention des personnes qui commercent dans ce genre d'affaires, sur leur stock, attendu qu'ils ont en ce moment un superbe assortiment de chapeaux faits dans le dernier genre. Les facilités qu'ils ont, les mettront à même d'offrir constamment à leurs pratiques les dernières modes des chapeaux de New York et de Philadelphie. Leur assortiment consistent en:—

Castor à courte soie, chapeaux de Russie en loutre et en soie, chapeaux à la mode pour jennes gens et enfans, casquettes et turbans, casquettes pour hommes, en drap, loutre, veau marin &c. Aussi, un grand assortiment de parapluies pour hommes.

Les articles ci-dessus ayant été manufacturés expressément pour nous, nous serons à même de les recommander à nos pratiques, assurés qu'ils seront satisfaits. 25 nov

RECU par les navires Lafayette et Alexandre Toussaint du Hâvre et à vendre par les soussignés.

Un superbe assortiment de linge de table du Bearn, damassé ou jacquard imitation madras, eau de cologne, chapeaux d'homme, peignes, ombrelles et parapluies, cotons, bas, etc., un assortiment de rubanneries, bretelles en gomme, do en coton, cravates, marquer, bas de coton égrus, do bleus, fichus, schals et mantelets, mantilles, fruits à l'eau de vie, vins de Bordeaux en caisses, do de Bourgogne, pâtés truffés divers; fromages pâte grasse. BORDERES & Co.
24 nov—10 85, rue de Chartres

SYROP ANTI-GOUTEUX DE BOUBEE.—Arrivé par le navire Vaillant de Bordeaux, et à vendre chez les soussignés, une caisse Sirop Anti Gouteux de Boubée, bien connu comme préservatif contre la goutte. CARRIERE, DARAN & Co.
21 nov 11 et 15, rue St Louis.

SAVON, Morues, Harengs, Blanc de Baleine etc. Reçu par le navire Ohio de Boston, et à vendre chez les soussignés:
450 Caisses Savon de la marque de l'aigle, de Winchester, No. 1;
200 do Blanc de Baleine de Bedford, No. 4, 5 et 6;
100 do Chandelles de suif, Nos. 4, 5, 6 et 8;
100 do Morues;
100 do Harengs.
CARRIERE, DARAN & Co.
21 nov 11 et 15, rue St Louis.

CHANDELLES DE SUIF, Morues et Harengs.—Arrivé par le navire Columbian, de Boston et à vendre chez les soussignés;
100 Caisses Morues;
100 Caisses Harengs;
100 Caisses Chandelles de suif, Nos. 4, 5 et 6.
CARRIERE, DARAN & Co.
21 nov 11 et 15, rue St. Louis.

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivans:
1600 caisses cerises de la marque de Badin frère,
400 do liqueurs en pots porcelaine do,
400 do do en bouteilles blanches do,
25 do do en porcelaine figures do, différente dernier genre,
100 do Curaçao de Hollande do,
50 do Eau de vie de Dantzick do,
100 do Kirschenwasser de la forêt Noire do,
100 do absynthe Suisse do,
400 do Muscat Frontignan, marque Ponset fils,
600 paniers vin de Champagne mousseux première marque,
25 caisses vin de Chambertin,
25 do do de Nuits,
25 do de Romanée,
25 pipes eau de vie de Cognac marque J. J. Dupuy,
200 barriques vin rouge de différents crûs de Médoc,
400 caisses vin de Chablis,
200 do de Meursault,
Plusieurs services en porcelaine, dorés riches,
Cruchons do do très riches,
200 caisses eau de seltz,
20 livres saucissons de Lyon,
Cerises et prunes Mirabelles en boites,
25 caisses Marasquin de Zara,
50 1/2 barriques vin blanc de Sauterne et de Barsac.
R. A. LEFEBVRE,
23 nov 10, rue Toulouse.

VIN—200 paniers Champagne, marques assorties, 40 caisses Médoc, 10 do do, Hermitage rouge, 40 do Absynthe, 25 do Anisette, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
27 nov No. 22, rue Poydras.

A VENDRE en gros par Raoul Adam, rue Royale, 40 au Toulouse;
Bombasine [illegible];
Mérinos français, couleurs et noirs, Mousseline de laine; Grand assortiment de Schalls laine 3/2, 4/2, 5/2; Challis, Fourrures, Foulards, etc.;
Chaussons d'hommes, blancs, bleus, chinés;
Bas bleus, blancs et noirs; Bretelles;
Gants de peau; Broderies de Paris;
Batistes, musique petites; Porcelaine assortie, assiettes, plats, déjeuners et pistolets;
Chandeliers plaqués, de ordinaires;
Ciseaux ordinaires et fins, Serpries noires [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EN vertu de deux résolutions du Conseil de la 1re. municipalité, en date du 15 Février et du 20 Mars derniers, avis est par le présent donné aux personnes ci-après nommées, que si, dans un délai de quinze jours de la date ci-dessous, elles ne se conforment pas aux conditions des ventes qui leur ont été faites respectivement, des terrains ci-après désignés, situés dans le faubourg Tremé, et faisant partie des propriétés qui appartenaient ci-devant à Messrs. Fortin et Blanc, lesquelles ventes ont été effectuées par Mr F. Dutillet, encanteur, pour compte de ladite municipalité No. 1, le 9 Janvier et le 10 Mars derniers, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis; lesdits lots seront vendus à leur folle enchère, conformément à la loi.

Terrains situés dans le faubourg Tremé, vendus le 9 Janvier

Francis Bryde, 3 lots—Nos 1, 2, 3.

Terrains faisant partie de l'ancienne habitation Fleitas, vendus le 9 Janvier:

H. Audier,	1 terrain	No. 1 dans l'îlet	No. 1,		
"	1	"	7	"	2,
"	1	"	1	"	3,
"	3	"	5, 6, 7,	"	3,
"	4	"	1 à 4;	"	4

J. F. Pépin, pour le compte de N. Ellicux, 3 terrains Nos 1, 2 et 3, dans l'îlet No 5.

Francis Bryde, 5 terrains Nos 2, 3, 5, 6, 8, dans l'îlet No. 3.

S. Turner, 1 terrain No. 13 dans l'îlet No. 5.

Terrains situés dans le faubourg Tremé, vendus le 10 Mars:

L. Surgi, 2 terrains Nos. 2 et 3, dans l'îlet No. 72.
N. Rillieux, 3 terrains Nos. 1, 2, 3, dans l'îlet No. 36.

Terrains faisant partie de l'ancienne propriété Blanc, vendus le 10 Mars:

Bourgerol, 2 terrains Nos. 1 et 2 dans l'îlet No. 1.
N. Fougher. 9 do 5 à 25 " 5.
Cazeneuve, Gueu & co. 25 terrains Nos. 1 à 25 dans l'îlet No. 14.

	Terrains	Nos.	Ilet No.
[illegible]		1 à 26	17
		1 à 26	22
		1 à 26	23
		1 à 26	24
		1 à 26	25
		1 à 26	49
N. Rillieux		1 à 20	47
		1 à 9	40
		1 à 28	48
		1 à 19	17
		26 à 27	55
		1 à 18	59
Cordeviola & Lacroix,		1	22
		1 à 20	31
		1 à 14	32
Théophile Allain,		3 à 26	22
		1 à 18	33
Léon Fève,		1 à 18	34
P. Aramondo,		1 à 18	31
		16 à 24	32
		1 à 12	35
Camille Valentin,		1 à 30	36
Jh. Rouyssac,		1 à 30	37
		1 à 30	38
Jh. Valentin,		9 à 15	39
Félix Lambert,		1, 2, 3,	31
Dutreuil Fouché,		1 à 20	50
		1 à 7	48
Pre. Rillieux,		7 à 16	44
		1 à 18	57
E. Rillieux,		1 à 8	51
Ovase Prader,		5, 6,	51
Valsain Lurche,		7, 8, 16	51
Apolin. Perrault,		5 à 15	53
Jean Dufour,		H à 37	54
Wm Dirchin,		1 à 18	55
Palloux,		1 à 18	59
Maurice Hervasion,		1 à 18	60
E. Barbe,		1 à 26	63

Nlle.-Orléans, le 27 Novembre 1837.
D. PRIEUR, Maire.

CONFORMEMENT à ce qui précède, avis est par le présent donné que Samedi 16 Décembre prochain, à midi, à la Bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les terrains mentionnés ci-dessus, pour lesquels les conditions des ventes précitées n'auront pas été remplies dans un délai de quinze jours, ainsi qu'il a été dit, seront vendus par Mr F. Dutillet, encanteur de la municipalité No. 1, à la folle enchère des personnes qui s'en étaient rendues adjudicataires aux premières ventes effectuées par ladite municipalité.

Conditions: pour les terrains situés dans le faubourg Tremé, et ceux qui font partie de l'ancienne habitation Fleitas, lesquels ont été adjugés à la vente du 9 Janvier dernier, un dixième comptant, et la balance en billets à un, deux, et trois ans, endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Pour les terrains situés dans le faubourg Tremé, adjugés à la vente du 10 Mars dernier, six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit; et pour les terrains qui faisaient partie de l'ancienne habitation Blanc, adjugés à la même vente, un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du maire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les terrains faisant partie de l'ancienne habitation Blanc, seront vendus sujets à une hypothèque, consentie en faveur de Mr. E. Blanc, pour sécurité du paiement d'une somme de quarante-cinq mille piastres, payable à cette ans, en bonds souscrits au nom de la ville de la corporation de la ville, et portant intérêt à raison de 5 pour cent par an.

Les actes de vente de tous ces terrains seront passés pardevant F. de Armas, notaire de la première municipalité, aux frais des acquéreurs, qui devront pareillement se faire mettre en possession à leurs frais.
Nouvelle-Orléans, le 27 Novembre 1837.
27 nov D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

AVIS est donné que jusqu'au mardi 12 décembre prochain, il sera reçu au bureau de la mairie des propositions cachetées, pour la construction d'une halle sur la place Brunner, conformément aux plans et devis déposés au dit bureau, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance. Le coût total du travail à faire ne pourra excéder la somme de six mille piastres.

Le 22 novembre 1837.
23 nov D. PRIEUR, maire,

Mairie de la Nlle. Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du conseil, avis est donné que lundi, 4 décembre prochain, à midi, au bureau de la mairie, la ferme des halles de la première municipalité, ainsi que la location des magasins attenant à la pompe à feu, seront adjugés à l'enchère pour un an, à partir du 1er. janvier 1838.
Le 15 novembre 1837.
15 nov D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du voierie, comme ayant été trouvés sur les banquettes, trottoirs et autres voies publiques de la 1re. Municipalité, seront enlevés par le Commissaire de la voirie, sous les ordres de l'encanteur et vendus au plus offrant, 8 jours de la date du dit rapport, pourvu qu'ils n'aient pas été réclamés, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
16 mai D. PRIEUR, maire

$10,000 !!!
10 LOTS DE $1000 !
LOTERIE
De la Louisiane,
AUTORISEE PAR UNE LOI DE LA LEGISLATURE—Chapitre LXIII,
Passée le 21 mars 1828,
[CLASSE No. 1 POUR 1837.]

Devant être tirée dans la rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, mercredi le 6 décembre 1837, à 4 heures et demie de l'après-midi.
D. S. GREGORY & Co.
Successeurs de Yates & McIntyre, directeurs.

Programme.

1	Lot de	$10,000	$10,000
1	"	5,000	5,000
1	"	2,000	2,000
1	"	2,224	2,224
10	"	1000	10,000
10	"	500	5,000
10	"	400	4,000
10	"	300	3,000
10	"	200	2,000
20	"	200	4,000
56	"	100	5,600
56	"	40	2,240
56	"	30	1,680
56	"	20	1,120
2,352	"	8	18,816
15,400	"	4	61,600

18,040 Lots, s'élevant à $137,280

Billets, $4—coupons à proportion.

Bureau des Directeurs rue du Canal No. 31.

On vend aussi des billets aux lieux suivans, rue du Camp No. 19, rue du Canal No. 33, et rue de la Commune, No. 79. 29 nov—1w

STEARNS, BROWN & CO. offrent à vendre à des prix accommodants, les articles suivants, à leur bureau No. 76, rue de Chartres, au premier:

Eau-de-vie de Cognac, de J. J. Dupuy, et E. Rossou.

Eau-de-vie de Bordeaux, de diverses qualités.

Vin de Champagne, de la marque estimée de Jolly Madère et vin rouge, en pipes, barriques et futailles

Anisette—200 paniers qualité supérieure.

Blanc de baleine, savon, amidon. Ils attendent par les arrivages d'Europe et du Havre, un assortiment d'articles de comestibles et de marchandises, prêts à être exportés, ayant ou non droit au débenture
13 nov—1m

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 15, près celle de Conti,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et à un prix fort modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 nov—6m

TRAITES SUR LONDRES—Drover, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co.,
31 oct rue Toulouse, No. 21.

VIN—Grand Mousseux—100 caisses champagne de la fameuse marque "Etoile", à vendre par
27 oct KENNEDY, DUREL & Co. 25 Toulouse

AVIS—Attendu que Jacques Charbonnet Jr. shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour obtenir l'annulation des trois obligations ci-après décrites, savoir:

1o. Une obligation souscrite par lui, le vingt cinquième jour de février, mil huit cent trente trois, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Jacques Charbonnet Senr. et François Charbonnet caution.

2o. Une obligation souscrite par lui, le quatorzième jour de janvier 1834, pour la somme de huit mille piastres, conjointement avec Adolphe Livaudais et François Charbonnet ses cautions.

Et 3o. Une obligation aussi souscrite par lui, le dixième jour de février 1835, pour la somme de quinze mille piastres, conjointement avec Pierre Adolphe Charbonnet et François Charbonnet ses cautions:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas annullées et en nullité.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le vingt-neuvième jour de septembre de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique la soixante-onzième.
Signé E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le gouverneur.
MARTIN BLACHE,
Secrétaire d'Etat.
23 nov—30

SUCRE A BON MARCHE.
13 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins bon, }

AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Ramide et Pilliers de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Fermemens de toute espèce. 31 mai—3 m

5000 BRIQUES de Berry, à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Sr.
Vente de Syndic.

IL sera vendu Vendredi, 8me. jour du mois de Décembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, daté du 18 novembre dernier, et sous la surveillance du syndic, les propriétés suivantes abandonnées à ses créanciers par Thomas Soublet.

DEUX LOTS DE TERRE—situés dans le nouveau faubourg Marigny, et désignés par les Nos. 6 et 7, dans l'îlet No. 44, entre les rues Morales, Annette, Urquhart et St. Bernard, chacun de ces lots mesurant 28 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds et dix pouces, payables—cinq cents piastres, le sept du mois de mai 1835; et soixante-treize piastres et 32 cents payables le sept de mai 1833, et le reste comptant.

QUATRE LOTS DE TERRE—situés au nouveau faubourg Marigny, et désignés par les Numéros onze, douze, treize et quatorze de l'îlet numéro deux, entre les rues Champs-Elysées, Français, Morales et Urquhart. Les Nos. onze et douze mesurant chacun trente pieds sept pouces de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de cent soixante pieds environ. Les Nos. treize et quatorze mesurant trente pieds et sept pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent soixante pieds onze pouces, payables, d'après les conditions suivantes: cinq cents piastres—cinq cents piastres le douze de février 1834—neuf cents piastres le deux août 1834, et le reste comptant.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Franklin, No. quinze, îlet No quatre, mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs-Elysées, entre les rues Girod et St. Jean Baptiste, sur une profondeur de cent pieds, payable comme suit: trois cent trente-six piastres et trente-trois cents—1/3 comptant, avec un intérêt de cinq pour cent à dater du vingt-cinq septembre dernier jusqu'au jour de la vente, et la même somme payable, le vingt-quatrième jour du mois de mars 1836, et le reste comptant.

Une négresse nommée FROSINE, alias FRANCOISE, âgée de 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; les titres sont seulement garantis. Conditions comptant.

Un nègre nommé ISAAC, âgé de 31 ans, manœuvre, maçon, les titres sont seulement garantis. Conditions comptant.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Tremé et désigné par le No. 61 de l'îlet No. 61, entre les rues Robertson, Villeré, St. Philippe et Ursulines, mesurant trente deux pieds huit pouces 2/3 de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds, payable à cinq cents piastres et le reste comptant, cette terre à douze, dix huit et vingt-quatre mois de crédit, sans 1837.

UN TIERS INDIVIS DE CINQ LOTS désigné par les numéros trois, quatre, cinq, six, et sept, dans l'îlet No. sept, situé au faubourg Marigny. Les lots Nos. trois, quatre, cinq et six, mesurant quarante cinq pieds huit pouces de face, mesure américaine, à la rue Congrès, entre les rues de Craps et Grande Hommes, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds.

Le dit No. sept, formant l'encoignure des rues Congrès et Craps, mesure quarante cinq pieds huit pouces de façade et cent vingt pieds de face à la rue Craps, et vingt-quinze pieds de face à la rue Congrès, payable deux cent soixante-dix-neuf piastres et soixante-dix-huit cents, le six du mois d'avril 1836, et le reste comptant.

DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Franklin, faisant la promenade Washington, entre les rues St. Avid et Prosper, mesurant chacun, trente pieds de face, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, payables un tiers comptant, et le reste à douze et dix huit mois.

Le crédit accordé sur les propriétés ci dessus mentionnées devra être garanti par billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque spéciale sur chaque objet séparément, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant Louis Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs sont prévenus d'avoir à se conformer aux conditions ci-dessus dans les dix jours qui suivront la vente, en cas contraire, les propriétés seront revendues, pour leurs comptes et risques sans aucun autre avis. 20 nov—6, 1pa.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SUCCESSION de François Boré, h. c. l. Mercredi 13 de décembre prochain, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 novembre courant, il sera vendu,

UN SUPERBE TERRAIN,

Avec les bâtisses en bois qui sont dessus, en mauvais état; situé au faubourg Ste. Marie, rue Perdido aux rues des Pigeonniers, dans l'îlet formé par les rues Perdido, Baronne, Poydras et Philippa; mesurant 24 pieds de face, sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces, sur la ligne de la rue Philippa.

Conditions: 1/4 comptant, la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit, en bulets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez L. Feraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Succession de François Meffre Rouzan.

SAMEDI, 16 Décembre prochain, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, daté du 8 novembre courant, il sera vendu les esclaves suivans, dépendant de la dite succession, savoir:

1o. HONORE, nègre âgé à peu près de 16 ans.
2o. CHERY, mulâtre, âgé à peu près de 30 ans.
3o. MARIE HELENE, négresse, âgée à peu près de 24 ans, avec ses deux enfans savoir:
Mary Cesaire, âgée à peu près de 7 ans, et Charles, âgé à peu près de 4 ans.
4o. CHARLOTTE, négresse, âgée à peu près de 46 ans.

Conditions—1/4 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs en l'étude de Théodore Seghers, notaire public. 10 nov

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 15 novembre 1837, il sera vendu, le Samedi, 6 janvier 1838, à la Nlle. Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi, les esclaves suivants dépendant de la succession de feu Joseph Chevran, savoir:

1o CHARLES, nègre, âgé d'environ 55, ans, maître charpentier.
2o. LINDOR, nègre, âgé d'environ 40, domestique.
3o. VINCENT, " 35, se disant charpentier.
4o. MARIE MADELEINE, mulâtresse, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse.
5o. MARIE LOUISE, négresse, âgée de 19 ans.
6o. CAROLINE, négresse, âgée de 27 ans, domestique.
7o. MARIE AIMEE, négresse, âgée d'environ 70 ans, infirme.
8o. MARS, nègre, âgé d'environ 30 ans, se disant maçon.

Conditions—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des curateurs de la succession, portant hypothèque et intérêt à dix pour cent l'an en cas de non paiement à leurs échéances jusqu'à parfait paiement, bien entendu que les endosseurs devront avoir leur domicile dans la Paroisse d'Orléans.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 nov—10

Succession de Mathieu Guesnon.
PAR DOMINGON & SAMORY.

LE samedi, 6 Janvier 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente, rendu par la Cour des Preuves de cette paroisse il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la dite succession, les biens ci-après, savoir:

1 Un esclave nommé Mathilde, américaine depuis 15 ans dans le pays, âgée de 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison.

2. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Esplanade et Plauché, ayant dans son ensemble 140 pieds, 11 pouces, face à la rue de l'Esplanade, sur 110 pieds face à la rue Plauché, 145 pieds sur la ligne parallèle à la rue Plauché et 136 pieds. 7 pouces et 6 lignes sur la ligne perpendiculaire à la rue Plauché; ce terrain sera divisé en cinq, conformément à un plan déposé chez le notaire et après nomination sera exhibé au jour de la vente.

Conditions—L'esclave un dixième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, et les terrains un dixième comptant et la balance à 12 et 18 mois; le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non-payement, 10 pour cent par an sera payé sur tout billet non acquitté à l'échéance, sans que l'acquéreur ait droit d'en retarder le payement.

Les actes de vente seront passés devant Amédée Ducatel, not. pub. 29 nov—31

Succession vacante de Joseph Cheyron.
PAR F. DUTILLET & DE. ERY.

IL sera vendu le mardi, 5 décembre 1837, à 10 heures du matin, en la demeure du défunt, no. 181, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St. Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 15 nov. 1837 tous les effets mobiliers de ladite succession consistant principalement en meubles meublans, vitrines, livres, une tabatière en or, avec cachet, chaîne et clef, argenterie, linges, hardes, vins, &c.
Conditions: comptant. 24 nov—6

PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse d'Orléans et sur la requête de Mr. J. J. Simon, exécuteur testamentaire de la succession de feu J. C. Arnaud, il sera vendu le mercredi, 27 décembre prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

Une mulâtresse nommée LINSEY, âgée de 34 ans et son enfant George, âgé de 6 ans, dépendant de la dite succession.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

Acte de vente pardevant Louis Féraud, notaire public. 21 nov—2

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.

IL sera vendu, samedi 23me jour du mois de décembre 1837, à la Bourse de l'Arcade, à midi, en vertu d'un ordre de la cour de District, portant la date du 18 du courant, et sous la direction du syndic.

DEUX LOTS DE TERRE, abandonnés par Mrs J. W. Swain & Co, et Swain et Brothers à leurs créanciers.

DEUX LOTS DE TERRE, situés rue du Camp entre les rues Girod et Poydras, et désignés sur le plan original comme Nos 9 et 10.

LE LOT No 9 mesure 24 pieds 10 pouces et 6 lignes face à la rue du Camp, sur une profondeur de 154 pieds 1 pouce.

LE LOT No 10, mêmes dimensions.

Les lots ci dessus se prolongent sur le derrière sur une allée.

CONDITIONS—Un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant J. R. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs.
23 nov—26

PAR FERNANDEZ & WHITTING.
Succession Sauret.

SAMEDI, 2 de décembre prochain, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, à midi, précisément en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 novembre courant, il sera vendu la négresse EVELINE, âgée à peu près de 30 ans, cordonnière.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, en l'étude de W. Y. Lewis, notaire aux frais de l'acquéreur. 7 nov

AVIS—Toutes fournitures de bois de chauffage, seront immédiatement faites au [illegible] au soussigné, en son bureau, encoignure Canal & Royale, ou à sa demeure, encoignure Royal et Esplanade. Il offre aussi à vendre une grande quantité de bois sec, tel que planches à plancher, bois carrés, etc.
2 nov—3 [illegible] MARCOURET.

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras.

TERMS OF T[illegible]

SUBSCRIPTION.—Twelve Doll[illegible] per annum, payable annua[illegible] dollars for the tri-weekly cou[illegible] year in advance, where no c[illegible] subscription will be discon[illegible] settled. In case of discon[illegible] notice, in writing, must be gi[illegible] to the expiration of subscr[illegible]

ADVERTISEMENTS.—One dollar p[illegible] insertion, and half that price f[illegible] any material alteration from [illegible] tents will be charged as a ne[illegible] ten lines to a square.

ADVERTISEMENTS ordered to [illegible] vals, will be charged one dolla[illegible] insertion.

YEARLY ADVERTISERS.—Mer[illegible] forty dollars for English alon[illegible] gazette, Banks, Insurance Off[illegible] [illegible] institutions, fifty dollars [illegible] for both languages. Ship a[illegible] commission merchants, sixty [illegible] and $90 for both languages.

MARRIAGE, AND OBITUARY N[illegible] the attention of the public [illegible] cards of passengers, benefits, [illegible] dollar per square, for the [illegible] language.

COMMUNICATIONS or Advertise[illegible] nature, when admissible shall [illegible] advance.

A reduction of twenty-five p[illegible] Auctioneers, Sheriffs, Regis[illegible] Wills on sales of Real Estate, [illegible] Marshals, and 50 per cent, in Eng[illegible] sales of other property.

ADVERTISEMENTS out of the [illegible] the yearly advertiser, such a[illegible] plantation sales, runaway slave[illegible] will be charged for separat[illegible]

ADVERTISEMENTS not specifie[illegible] inserted one month, and charg[illegible] advertisements of bankrupt[illegible] in any case, unless paid for [illegible] payment guaranteed by a [illegible]

Theatres and other places of [illegible] daily for the season, to be [illegible] English alone, and 150 dollars [illegible] advertisements of candid[illegible] will be charged double the [illegible]

FOR BATON R[illegible]
And all intermediate [illegible]

The new boat Bri[illegible] master, w[illegible] and all in[illegible] every Wednesday and Satu[illegible] morning, and leave Baton R[illegible] Monday at the same hour.

The Brilliant will take all up [illegible] freight, only in the hold.

By this arrangement, onset pas[illegible] making a speedy and safe passag[illegible] the disagreeable necessity of [illegible] a boat to the guards with cotton.

All freight must necessarily be [illegible] Tuesdays and Fridays, as none w[illegible] morning of starting. In all ca[illegible] by shippers when the Co[illegible]

Freight landed at plantations, [illegible]

For freight or passage apply on [illegible]

N. B—No debts will be paid b[illegible] contracted by order of the captai[illegible] 9—6m

Packets For New York

[illegible] sail punctually every seco[illegible] [illegible] full or not full.
Ship Orleans, S. Sears, mast[illegible] 27.
Ship Alabama, C. C. Berry, Dec. 11.
Ship Arkansas, E. S. Denn[illegible] 25.
Ship Saratoga, W. Hathaway, Jan. 8.
Ship Nashville, D. Jackson, [illegible]
Ship Kentucky, J. Bunker, Feb. 5

The above ships are all of the fi[illegible] and copper fastened, and havi[illegible] New York expressly for this trade [illegible] draught of water and almost inva[illegible] without any detention. The Co[illegible] of great experience and the ship w[illegible] up and down the Mississippi by [illegible] have handsome furnished accomm[illegible] of the best description will be furn[illegible] The Cabin passage is $90 witho[illegible] and there are no liquor furnished to t[illegible] For freight or passage, apply on b[illegible]
FRANKLIN & AMES,
nov 11

The ships are not accountable for [illegible] hollow ware, marble or granite, co[illegible] rust of iron or steel, nor responsib[illegible] or parcel unless a regular bill of [illegible] for the same at the office of the agent[illegible]

FIRST VESSEL FOR N[illegible]

The superior and fast s[illegible] Latain, Capt Sinclair, hav[illegible] engaged can take about 50 [illegible] application be made F[illegible] LEVI H. GALE. 98
nov 25

FOR HAVRE

The A 1 fast sailing s[illegible] Marshall, master, wants [illegible] the freight of which, or passa[illegible] master on board, or to LE[illegible]
nov 24

FOR LIVERPOO[illegible]

The superior and very [illegible] ship American, Capt. M[illegible] greater part of her cargo eng[illegible] immediate despatch. For freight o[illegible]
nov 24

This ship is light draft of water a[illegible] cotton press.

FOR LIVERPO[illegible]

The fast sailing A. 1, [illegible] Marshall, is loading opp[illegible] Cotton Press, and will [illegible] despatch. For remainder of freigh[illegible] GEORG[illegible]

FOR BORDEAU[illegible]

The fast sailing and supe[illegible] capt. Dillingham, will acco[illegible] and will sail at the begi[illegible] For passage, having handsome [illegible] Master on board, opposite the Vege[illegible]
nov 21 H. PALLOC

FOR MOBILE

The splendid copper[illegible] tened schr Hudson, Cli[illegible] part of her freight engaged, will hav[illegible] patch for the above port. For balan[illegible] ply to the captain on board, lower [illegible] A. GRIVOT, 12 Poyd[illegible]

FOR GALVESTO[illegible]

The regular schr Mosci[illegible] master, having her cargo [illegible] with despatch.

For passage having fine accomm[illegible] sengers apply on board at the Pach[illegible] JAMES R[illegible]
nov 20

FOR LIVERPOO[illegible]

The fine barque Strafford[illegible] will have despatch for [illegible] For passage, apply to the C[illegible] R. GRO[illegible]

FOR LIVERPOO[illegible]

The A. 1 ship India, ba[illegible] cargo engaged, will be dec[illegible] For freight of 300 bales cotton [illegible] opposite Julia street or to
nov 10 GEORGE GREE[illegible]

FOR HAVANA.

The fine and fast saili[illegible] Gilbert, master, having the [illegible] engaged, will have immediat[illegible] of freight or passage, having [illegible] apply on board, or to J PR[illegible]
nov 10

FAUBOURG WASHINGTO[illegible] ROOM.

The subscribers beg leav[illegible] friends and the public in g[illegible] have rented the large and beautiful b[illegible] Guesnet, in faubourg Washington, for [illegible] giving subscription Balls and Militar[illegible]

Attached to this establishment, are [illegible] and a Coffee House, in which will be [illegible] liquors and attentive bar keepers.

The subscribers will let no exerti[illegible] place their Ball Room both to the des[illegible] probability of its visitors, on a par wi[illegible] any other country,—and therefore, w[illegible] fidence indulge the hope that it wil[illegible] by the elite and fashionable of New [illegible]

The first ball will take place o[illegible] inst., and will commence at 8 [illegible] J CA[illegible] E. S[illegible]
nov 13

TO RENT.

Part of store No 45 Com[illegible] with joint privileges—its [illegible] wholesale business of any kind—a[illegible] given will be preferred.

HOUSE AND STORE T[illegible] AND GOODS AT CO[illegible]

The undersigned being a[illegible] from business offers to let t[illegible] the house and store he occupies at t[illegible] and Esplanade streets.

He will sell at cost the goods in h[illegible] dec 2—3t

TO RENT—Two 4 st[illegible] Nos. 12 & 13 old Levee, [illegible] on Dorsiere street, betwee[illegible] tom house streets, well adapted for [illegible] mercial Shoe stores, and will be ren[illegible] tenant. Apply to H. & W[illegible]

TO RENT—The whole [illegible] spacious house, or if prefe[illegible] fronting the river, situated [illegible] Bienville street and Public road, w[illegible] North American Hotel. The p[illegible] during suitable repairs and will w[illegible] few days. For terms apply to G. M[illegible] mouse street.

REMOVAL.

THE subscriber has removed hi[illegible] ner of Canal and St Charle[illegible] floor, in Mr Paulding's buildings.
nov 10 ISAAC T[illegible]

REMOVAL.—J. & L. GIRARD[illegible] their store from No. 6, to No[illegible]
nov 22

DOCTOR EAST[illegible]
Removed to No 13 Esplanade st[illegible]

STEARNS, BROWN & CO, No 30 Camp st.

REMOVAL—Slaughter, Picket[illegible] removed to Bank Alley.

DR. HOUGH has removed h[illegible] Canal street, near the Episcop[illegible]
nov 7—3m

CHARLES H. GRA[illegible]
NO. 46 CHARTRES ST[illegible]

Keeps constantly on hand, a large [illegible] ELEGENT & USEFUL FU[illegible] Mahogany, Maple, Fancy a[illegible] Chairs.

LEGENDRE & BER[illegible]
GROCERY STOR[illegible]
No 27, [illegible]

Ship and family stores put [illegible] notice.

EXCHANGE on New York, lo[illegible] KOHN, DA[illegible]
nov 22

EXCHANGE ON BALTIM[illegible] HARRISON, CL[illegible]
nov 16